



Commune de Labrousse
3 place de la Fontaine
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 31/07/2025
Reçu en préfecture le 31/07/2025
Publié le
ID : 015-211500855-20250730-DEL_2025_21-DE

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-GERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LABROUSSE

Séance du 30 juillet 2025

Délibération n° DEL_2025_21

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de juillet, le Conseil Municipal de la commune de Labrousse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la mairie 3 place de la fontaine 15130 Labrousse, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 21 juillet 2025

Présent(s) : AMARAL Emmanuelle, BADUEL Sébastien, BRUEL Marcel, CHASSAGNE Chrystel, LAMOUREUX Nicolas, MALGOUZOU Nathalie, NOËL Géraud, OUSTRY Michel, PRADAL Gérard, TOURLAN Anne.

Absent(s) : AURATUS Éric, DAUDE Thierry, PUYBOUFFAT Delphine, THER Benoit,

Secrétaire de Séance : Géraud NOEL,

Objet de la délibération : ACQUISITION NOUVEAUX EQUIPEMENT POUR L'AIRE DE JEUX

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le besoin d'achat de nouveaux jeux à l'aire de jeux. En effet, suite à l'inspection annuelle pour la conformité de jeux réalisé par la société Soleus, plusieurs jeux ne sont plus aux normes.

Mr le maire présente au conseil municipal 2 propositions d'aménagement pour remplacer les installations défectueuses :

- La 1ere est composée :

D'un lot incluant : un jeu ressort, une bascule, 2 portiques (balançoire) d'un toboggan et d'un panneau

D'un jeu de morpion

D'une table de ping-pong

Le tout pour un total HT de 6146 €

Envoyé en préfecture le 31/07/2025

Reçu en préfecture le 31/07/2025

Publié le

ID : 015-211500855-20250730-DEL_2025_21-DE

- La 2nd est composée :
- Balançoire en acier
- Une table de ping-pong
- D'un toboggan
- Un jeu de morpion
- Un labyrinthe
- Un jeu de ressort pour 2 enfants

Le tout pour un montant HT de 7813 €

DECISION

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide :

- d'acquérir des jeux pour l'aire de jeux basé sur la 1ère proposition pour un budget maximum de 6500 € HT (hors frais de port et montage)
- dit que les crédits sont inscrits au budget.

Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

Emis et rendu exécutoire le : 30 juillet 2025
Reçu en préfecture le : 31 juillet 2025
Publié ou notifié le : 31 juillet 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En Mairie le, 30 juillet 2025

Le Maire
Gérard PRADAL

Le secrétaire de séance
Geraud NOEL

